

DÉLIBÉRATION n° 2025/065

L'an deux mille vingt-cinq et le 08 avril 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE et Philippe RAISON.

Procurations : Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN et Rony BARTHE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Budget Commune : admission en non-valeur

Par courrier électronique du 20 mars 2025, le comptable public a informé la commune qu'il ne lui a pas été possible de recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après.

Les sommes irrécouvrables proposées en admissions en non-valeur se portent au montant de 1790.06 € sur le budget communal.

Il s'agit pour l'essentiel de « RAR inférieurs au seuil de poursuite » ou des « poursuites sans effet ».

Ces sommes ont été provisionnées au budget primitif et sont inscrites au chapitre 65, article 6541 à hauteur de 1 791.00 €.

Considérant la nature des créances et leur antériorité,

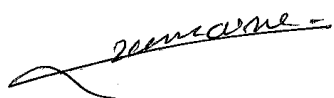
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADMET

- en non-valeur les titres irrécouvrables présentés par le comptable public, au montant de 1 790.06 € sur le budget de la commune.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 14 avril 2025

EXERCICE	PIECE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRESENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux <u>A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet</u>
2021	T-284-1	ALBERT Aurelie		Poursuite sans effet	300-Divers	6541	123,00			
		Total pour ALBERT Aurelie					123,00			
2023	T-291-1	CHEZ HENRI		RAR inférieur seuil poursuite	300-Divers	6541	54,00			
		Total pour CHEZ HENRI					54,00			
2020	T-577-1	COMMUNE GOURDAN FOLIG		Poursuite sans effet	300-Divers	6541	950,00			
		Total pour COMMUNE GOURDAN FOLIG					950,00			
2022	T-544-1	COMMUNE SAINT GAUDENS		Poursuite sans effet	300-Divers	6541	316,00			
		Total pour COMMUNE SAINT GAUDENS					316,00			
2022	T-437-1	ECOLE MATERNELLE DE G		Poursuite sans effet	300-Divers	6541	272,50			
		Total pour ECOLE MATERNELLE DE G					272,50			
2022	T-481-1	LE KIOSQUE		RAR inférieur seuil poursuite	300-Divers	6541	44,56			
		Total pour LE KIOSQUE					44,56			
2020	T-637-1	WELLER Eric		Poursuite sans effet	300-Divers	6541	30,00			
		Total pour WELLER Eric					30,00			
		TOTAL DE LA LISTE					1 790,06			